ACADEMIE
Alger

ANNEE SCOLAIRE
1950 - 1951

COMMUNE De Lavayssière

Ecole de Filles

Registre Cours d'Initiation

Dirigée par Mme Lautier J.

REGISTRE D'APPEL JOURNALIER

Loi du 22 Mai 1946

(Extrait de l'article 10)

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les onnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au cteur ou à la directrice les motifs de cette absence.

Les instituteurs et institutrices doivent tenir un registre pel qui constate, pour chaque classe les absences des élèves cits. Toute absence est immédiatement signalée aux personnes onsables de l'enfant. Celles-ci doivent, dans les quarante-huit es, en faire connaître le motif.

A la fin de chaque mois, le chef de l'établissement d'enement, l'instituteur ou l'institutrice adresse aux personnes onsables un livret scolaire où sont mentionnées, avec les notes nues, les absences de l'enfant et les motifs invoqués. Ce livret doit être renvoyé, visé par les destinataires qui doivent y joindre leurs explications.

A la fin de chaque trimestre, un extrait du registre d'appel est adressé à l'Inspecteur d'Académie avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorque les enfants les suivent.

Les autres motifs sont appréciés par l'Inspecteur d'Académie.

Instruction pour la tenue du registre d'appel

stituteur ou l'institutrice doit faire à chaque classe l'appel des élèves. Les absences se marqueront par les signes suivants :

Pour le matin, par —

Pour le soir, par |

	NOM ET PRENOMS DES ELEVES	DATES D'ADMISSION	DATES DE SORTIE	INDICATIONS DES ABSE													
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Abdelselam Miloud	1er															
2	Arab Hocine																
3	Bedia Habib																
4	Bekkouche Chérif																
5	Belhadj Messaoud																
6	Benamara Hassan																
7	Benamara Mohamed																
8	Bengrine Mohamed																
9	Benkréouan Ramdan																
10	Benmoussa Mohamed																
11	Bentoumi Abdalla																
12	Bentoumi Bachir																
13	Benyab Mohamed																
14	Bouchakour Mohamed																
15	Chaffaï Ahmed																
16	Daoud Mostéfa									1							
17	Hadef Abderrahman																
18	Hadji Saïd Mohamed																
19	Hadj Saïd Seuz					1	1	1		1	1						
20	Hadj Saïd Youssa																
21	Hadj Yimoun Habib																
22	Hamet Ahmed																
23	Rabah Ali																
24	Rahmoun Ahmed																
25	Saïd Abdelkader																
26	I N P Mohamed Abdelkr																
27	I N P Mohamed o/Saïdan																
28	Amara Draouia																
29	Amara Fatima																
30	Belabbès Fatima																
31	Benamara Khira																
32	Benazza Nelia																
33	Benoltman Halida																
34	Bouterfas Zara																
35	Boutrif Fatna																
36	Boutrif Sakina																
37	Boutrif Zoulikha																
38	Cherniti Khenata																
39	Elondjoji Zoulida																
40	Mamaeri Embarka																
41	Mecherneñe Khira																
42	Moktar Fatna							1		1	1						
43	Otman Meriem																
44	Oulhaci Khira																
45	Saïd Senegha																
46	Saïm Aïcha																
47	I N P Aïcha bent M'Hamed																
48	I N P Fatna bent Aïssa																
49	I N P Miloudа									1	1		1	1	1		
50	I N P Rabia																